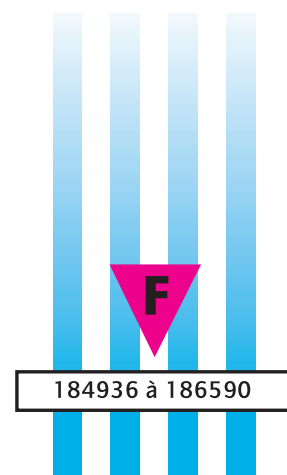


Procès verbal Assemblée Générale

du 21 avril 2018 - à Dijon



Ce samedi 21 avril 2018 à 9 heures, les membres de l'Amicale des Déportés Tatoués du Convoi du 27 avril 1944 se sont réunis en Assemblée Générale dans la salle des fêtes de Villy-en-Auxois sur convocation faite par le Conseil.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents. Ladite feuille de présence, à laquelle sont joints 66 pouvoirs (qui attestent de la vitalité de notre Amicale), permet de constater que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

01. Allocution de bienvenue de la Présidente
02. Rapport moral et d'activités par le Vice-président
03. Vote sur le rapport moral
04. Rapport et compte-rendu financier du Trésorier
05. Rapport du Certificateur aux comptes
06. Décharge au Trésorier
07. Fixation du taux de cotisation
08. Bulletin "Notre Mémoire"
09. Avenir de l'Amicale
10. Questions diverses

01. Allocution de bienvenue de la Présidente

La présidente Danièle Bessière ouvre cette 60^{ème} Assemblée Générale organisée par les familles Jobard et Poisier Puissegur qu'elle remercie chaleureusement au nom de tous. Conformément à la tradition, elle a le triste privilège d'ouvrir cette réunion avec l'énoncé des disparus depuis la dernière assemblée de 2017 : Paul Le Goupil (185 899) ; M^{me} Bel, épouse de Martial Bel (185 044) ; Louis Couthier, fils de Bernard Couthier (185 350) ; Sylvette Gaillard, fille de Sylvain Dauriac (185 380) ; Bernard Gardiennet, gendre de Jean Vinot (185 544) ; Bernard Junguenet, fils de Émile Junguenet (185 805), Louise Lachot fille de Charles Dupaquier (185 483) ; Laurence Levillain, épouse de Édouard Levillain (185 946) soulignant qu'aux côtés de son époux elle a œuvré de longues années au secrétariat de l'Amicale ; Cécile Lyonneau, sœur de Henri Lyonneau (185 972) ; Jeanne Picard, sœur de René Le Goff (185 898). En leur mémoire, Danièle Bessière demande d'observer une minute de silence.

Après ce moment de recueillement, elle a le plaisir et la satisfaction d'annoncer que l'Amicale compte 10 nouveaux adhérents depuis la dernière assemblée dont 3 sont présents aujourd'hui :

- Lina Allamargot, fille de Pierre Fenié (185 543),
- René Dufour, petit neveu de Espérance Maillart (185 983),
- Siryne El Kebaier, arrière petite-fille de André Pavelet (186 239),
- Charlotte Marion, nièce de Jacques Oudin (186 281),
- Caroline Morizot, petite-fille de Robert Puissegur (186 218),
- Isabelle Poutoire, belle-fille de Yves Le Flour (185 892),
- Michel Pozmanoff, neveu de Henri Lyonneau (185 972),
- Nadine Puissegur, belle-fille de Robert Puissegur (186 281),
- Marie-Thérèse Sacco, fille de Alphonse Bonnard (185 111),
- Micheline Weisz-Pavelet, fille de André Pavelet (186 239).

Danièle Bessière, avant d'ouvrir la séance de travail, tient à saluer les "Anciens". D'abord Pierre Jobard (185 784) présent dans la salle et aussi ceux qui ne peuvent plus se déplacer mais qui se manifestent toujours par un courrier d'amitié : Jean Bascle (185 017), Julien Bazile (185 031), Louis Carréras (185 228), Bernard Even (185 535), Pierre Mallez (185 996), André Maillat (185 984), Pierre Milande (186 089). Danièle Bessière passe ensuite la parole au Vice-président Christophe Dham.

02. Rapport moral et d'activités par le Vice-président

1> Fonctionnement de l'Amicale.

Christophe Dham commence son rapport moral par rappeler le fonctionnement de l'Amicale. Il souligne que celle-ci est parfaitement gérée et administrée dans le respect des textes. Il précise que trois conseils d'administration ordinaires ont été réunis, plus un quatrième en conseil extraordinaire pour l'élection de Danièle à la présidence de l'Amicale.

2> Point sur notre dernière Assemblée.

L'Assemblée Générale de 2017 s'est tenue à Compiègne au Mémorial. Il rappelle les trois moments forts de cette AG, à savoir : l'Hommage à André, le dépôt de nos archives et du drapeau au Mémorial.

3> Point sur notre dernière galette.

Notre dernière galette nous a réunis à Paris, près de la Gare Saint-Lazare, dans une brasserie nommée : au Marco Polo. Nous étions une cinquantaine, bonne ambiance mais petit changement par rapport aux autres années, il n'a pas été possible de faire notre tombola, le restaurant ne le permet pas. Nous nous rattraperons tout à l'heure, lors de notre repas d'Assemblée, nous comptons sur vous et votre générosité.

4> Points sur le pèlerinage.

Christophe Dham rappelle les circonstances de l'annulation de notre pèlerinage à Auschwitz.

5> Points sur le site et le forum.

Christophe Dham présente les statistiques de notre site internet ainsi que de notre forum. Il rappelle que le site a été remanié en 2016 et que depuis cette date, nous avons eu 15 144 visites. Il rappelle l'importance de notre site et précise que celui-ci est visité régulièrement et depuis des pays étrangers. Il souligne qu'il ne se passe pas une semaine sans avoir une demande de renseignements ou un contact avec un descendant de Tatoués. Il donne également les chiffres du forum, rappelant à l'assemblée, l'importance de témoigner et de laisser des messages pour le faire vivre.

6> Action suite à notre dernière AG.

Christophe Dham informe l'assemblée que conformément à la décision prise à Compiègne, l'Amicale a envoyé aux veuves, "l'Amicale au fil du temps" sur support papier, en même temps que les vœux.

7> Points sur les ventes de livres et DVD.

Christophe Dham rappelle qu'il garde le stock des ouvrages de l'Amicale et qu'il envoie régulièrement des livres et des DVD à travers la France. Il laisse le soin à Jean Nivromont de préciser lors de son rapport financier, les sommes récoltées par la vente de ces ouvrages.

8> Rappel des actions des membres de l'Amicale.

Christophe Dham rappelle que Jean-Claude Delpon, Laurent Peltier et Danièle Bessière sont intervenus au lycée René Gosse de Clermont-l'Hérault, à la demande des professeurs d'histoire et qu'ils ont œuvré pour la transmission de la mémoire des Tatoués, de la résistance et de la déportation. Il rappelle également qu'Emmanuel Le Flour a représenté l'Amicale lors des commémorations de la libération de Compiègne et que Jean-Claude Delpon a fait de même à celles de Montpellier. Il informe que Danièle est intervenue à Royallieu le 24 février pour le 10^{ème} anniversaire de l'inauguration du Mémorial, à la demande d'Anne Bonamy, directrice sur la thématique "La déportation en héritage".

9> Point sur les expositions

Christophe Dham informe qu'une exposition est en cours à Chennevières (94), à l'initiative de Didier Alvarez, fils de Paul Alvarez (184 947). Nous avons proposé à la municipalité de Chennevières notre exposition et Didier Alvarez doit nous recontacter.

10> Point sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Christophe Dham informe l'assemblée que l'Amicale doit se mettre en conformité avec ce nouveau règlement. Il rappelle que depuis plusieurs mois, l'Amicale a défini une stratégie de protection des données personnelles et que l'Amicale a mis en place des mesures appropriées conformément au RGPD. Il informe l'assemblée qu'il est lui-même, le délégué à la protection des données de l'Amicale, faisant suite au vote du conseil d'administration. Il rappelle que celles et ceux qui sont susceptibles d'avoir le listing de l'Amicale, ont signé une certification de confidentialité.

Danièle Bessière informe que Véronique Guillemot, fille de Joseph Skorski (186 413), qui s'était proposée pour le secrétariat administratif s'est vue contrainte d'abandonner cette fonction en raison de problèmes familiaux. L'Amicale n'a donc plus de secrétaire. Le secrétariat sera donc assuré par Claudine Déon et Danièle Bessière en attendant une candidature opérationnelle.

03. Vote sur le rapport moral

Le rapport moral et d'activités comportant 10 points est adopté à l'unanimité.

Recettes		Dépenses	
Rubrique	Montant	Rubrique	Montant
Cotisations	3 285,00	Frais tenue de compte	49,90
Dons	1 746,00		
Galette des Rois	780,00	Galette des Rois	810,00
Assemblée Générale	3 025,00	Frais Assemblée Générale	3 304,60
		Car assemblée	596,00
Plaque	271,00	Gestion site	432,00
Tombolas	530,00	Frais de gestion	2 751,18
Insignes-Médaille	169,00	Réunion CA	309,40
Plaquette	320,00		
		Assurance MMA	164,41
D.V.D. et Convoi	473,00	Cotisation Buchenwald et Flossenburg	61,00
Livres	277,50		
Frais d'envoi	35,00		
		Bulletin Notre Mémoire	1 202,90
TOTAL	10 911,50	TOTAL	9 681,39
RÉSULTAT POSITIF :	1 230,11 €		

04. Rapport et compte-rendu financier

La parole est donnée à Jean Nivromont, Trésorier national qui présente son rapport sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Un exemplaire de la ventilation des recettes et des dépenses est remis à chaque adhérent.

L'analyse des comptes 2017 fait apparaître un montant de recettes de 10 911,50 € et un montant de dépenses de 9 681,39 €. Un résultat positif de 1 230,11 € est donc constaté. Jean Nivromont précise que le montant des cotisations encaissées, recette indispensable pour la survie de l'Amicale, est légèrement en augmentation par rapport à l'an passé, que le produit des tombolas est un peu inférieur du fait de l'annulation de la tombola de la galette, qu'en revanche le montant des dons est toujours stable grâce à la générosité des adhérents. Puis le Trésorier s'adresse à Claudine Déon, Trésorière adjointe, pour la féliciter de l'important travail qu'elle accomplit avec beaucoup de rigueur.

05. Rapport du Certificateur aux comptes

Par courrier adressé à Jean Nivromont, Michel Dham, certificateur aux comptes déclare qu'après consultation des comptes, il peut certifier de la bonne tenue de ceux-ci et les approuve sans aucune réserve.

06. Décharge au Trésorier

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus au Trésorier pour sa gestion de l'exercice écoulé.

07. Fixation du taux de cotisation

Compte-tenu de la bonne situation financière, le Trésorier indique qu'il n'apparaît pas nécessaire d'augmenter la cotisation. L'Assemblée consultée, décide à l'unanimité de maintenir le montant de la cotisation à 20 €.

08. Bulletin "Notre Mémoire"

Pour évoquer le bulletin semestriel, lien important entre les adhérents, mais également en direction des établissements scolaires en contact avec l'Amicale, en l'absence de Pascal Caillé pour cause de deuil, Danièle Bessière donne la parole à Christophe Dham. Christophe Dham dévoile à l'assemblée les orientations prises lors du dernier conseil d'administration. En effet, le bulletin a été au cœur des débats et il nous a semblé important de définir une stratégie pour les futurs numéros. Force est de constater qu'il n'y aura plus de texte écrit par nos Tatoués. Il faut absolument que les héritiers prennent le relais. Dans cette logique de transmission de la mémoire et de l'héritage de la déportation, nous avons pensé que dans un premier temps, nous nous appuyerons sur l'ouvrage de Danièle, "La déportation en héritage". Dans l'année, il y a deux bulletins. L'un est consacré à l'AG et l'autre est beaucoup plus intime avec des textes et des récits. C'est celui-ci qu'il faudra étoffer. Dans le prochain numéro, nous vous proposons de reprendre des extraits du livre de Danièle afin d'enclencher les témoignages des héritiers. Nous avons sollicité les membres du conseil d'administration pour qu'ils montrent la voie à suivre et qu'ils donnent envie aux adhérents de se livrer un peu plus.

N'oublions pas que l'année prochaine, l'Amicale aura 60 ans et qu'il serait intéressant que chacun puisse s'exprimer afin de relater en quelques lignes, ce que représente l'Amicale, ses motivations, ses attentes. Nous sommes parfaitement conscients que l'avenir de "Notre Mémoire" dépendra de l'investissement de chacun et de notre volonté de le faire perdurer. Il en va de la survie de notre semestriel.

09. Avenir de l'Amicale

La présidente Danièle Bessière reprend la parole : "Parler de l'avenir de l'Amicale, c'est parler de vous, les familles. Parler de la Mémoire de la Résistance et de la Déportation, pour l'Amicale, pour vous toutes, vous tous, c'est évoquer les Tatoués. Les Tatoués ont fait l'Histoire. Ils font partie de l'Histoire. Ainsi que je l'ai dit à Royallieu, le 24 février dernier, lors du 10^{ème} anniversaire de l'inauguration du Mémorial,



Les “Tatoués” ont témoigné et témoignent de leur vécu, Nous, les familles, nous transmettons, allons transmettre, leur vécu. Pour cela l’Amicale utilise et met à disposition les outils préparés et réalisés avec les Tatoués dans cet objectif de transmission, soit : une exposition, un DVD histoire du Convoi, le Mémorial du Convoi des Tatoués, des informations sur le site notamment avec les numéros de “Notre Mémoire”, un dossier de presse où sont mentionnés tous les ouvrages écrits par les Tatoués eux-mêmes, des archives au Mémorial de Royallieu, des ouvrages témoignages qui sont proposés par l’Amicale car nos “Anciens” étaient conscients que leurs héritiers devraient s’appuyer sur des éléments concrets.

Cette transmission, vous êtes déjà plusieurs à l’avoir engagée. Dans votre région, votre ville, vous agissez. Faites-nous connaître vos actions, nous les publierons sur le site de l’Amicale et/ou dans Notre Mémoire. Elles donneront peut-être des idées à d’autres familles et vous permettront aussi d’avoir la possibilité d’entrer en relation les uns les autres. Je veux souligner qu’il ne faut pas oublier que ces hommes ayant fait partie du Convoi du 27 avril 1944 à destination d’Auschwitz-Birkenau étaient pour la grande majorité des **RÉSISTANTS**. Aujourd’hui, et c’est l’avenir, les professeurs d’histoire, les historiens, deviennent les piliers de cette transmission avec le concours toujours possible des associations, donc de **NOUS**.

Pour moi, il faut trouver un juste équilibre entre les faits historiques et les récits de nos résistants déportés tatoués qui ont eu le triste privilège de connaître le camp d’extermination d’Auschwitz-Birkenau avant d’être dispersés dans divers camps et kommandos. Au-delà de l’Histoire, faire prendre conscience que la Déportation était une entreprise de déshumanisation en rappelant leurs parcours dans la Résistance et leur témoignage de déporté doit être

notre motivation. L’assemblée générale, tout comme la réunion “galette”, permet aux familles d’échanger sur leur propre vécu mais aussi sur leur vision de cet héritage que nous devons, ensemble, assumer. Un héritage que des hommes et des femmes ont reçu et accepté en s’engageant pour la défense des valeurs humaines.

Sans faire d’emphase, je dirais que le Colonel Arnaud Beltrame, pénétré du sacrifice des héros de la Seconde Guerre mondiale qui ont lutté contre la barbarie nazie, en est un exemple, lui qui a perdu la vie pour aller au bout de son engagement et ne pas subir mais résister au terrorisme, cette guerre souterraine qui met la France, notre patrie, en danger.”

10. Questions diverses

Danièle Bessière sollicite ensuite l’assemblée pour envisager l’organisation de l’assemblée générale 2019 qui commémorera le soixantième anniversaire de la création de l’Amicale. Donc une assemblée importante. Grâce à Christine Clare, petite-nièce de Marcel Delpon 185424, c’est à Brive-La-Gaillarde que nous nous rendrons l’an prochain les 13 et 14 avril 2019.

L’ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la présidente Danièle Bessière déclare la séance levée à 11 heures.

Procès-verbal rédigé par

La Présidente	Le Vice-président	Le Secrétaire suppléant
Danièle Bessière	Christophe Dham	Claudine Déon